

Villabé, le 19 juin 2025

**Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABÉ se réunira
VENDREDI 27 JUIN 2025
A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABÉ
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.
 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2025.
 3. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants.
 4. Adhésion au groupement de commandes pour les fournitures d'entretien et d'hygiène – Approbation de l'avenant n°1.
 5. Taxe sur la publicité extérieure - année 2026.
 6. Tarif de la saison culturelle 2025-2026.
 7. Recherche de subventions pour le service culture.
 8. Information COP régionale.
- Questions orales.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.



Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud

Seine-Essonne-Sénart

Vice-président du SMOYS